

LA CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT



LES 12 ACTIONS PRIORITAIRES

Axe I

MAÎTRISER LES NUISANCES ET RÉDUIRE LA GÊNE

ACTIONS COMMUNES À TOUS LES SEGMENTS DE TRAFIC

ACTION 1 > 2010 - 2011
Mettre en place, avec les parties prenantes, un système de suivi permanent des trajectoires et du bruit associé. Ce nouveau système viendra en substitution des campagnes ponctuelles de mesures de bruit en été. Corréler cette mesure avec la trajectoire de l'avion.

ACTION 2 > 2010 - 2014
Établir un protocole de suivi de la Charte avec l'ACNUSA. Les mesures correctives nécessaires sur les limitations et restrictions des différents types d'activités seront prises après consultation de la Commission Consultative de l'Environnement et de l'ACNUSA.

ACTION 3 > 2010 - 2014
Dans le cadre des Groupes de Travail, un des objectifs sera d'analyser la liste des aéronefs les plus bruyants, notamment à partir du système de mesures de bruit.

ACTION 4 > 2010 - 2014
Mettre en place, en saison, une campagne d'information des pilotes aux questions environnementales en leur présentant les résultats des mesures de bruit de leurs approches. Tenir à jour une liste des pilotes rappelés à l'ordre, ce qui permet d'identifier les récidivistes ; cette liste est communiquée aux services de l'Etat.

ACTION 5 > 2010
Classer la plate-forme en catégorie B.

ACTION 6 > 2010
Rédiger un Code de Bonne Conduite Environnementale pour les pilotes fréquentant l'Aéroport Cannes Mandelieu.

ACTION 7 > 2010 - 2014
Renforcer la connaissance des procédures aéronautiques « moindre nuisance » qui figurent dans les publications aéronautiques.

ACTION 8 > 2010 - 2014
Réaliser, par le service environnement de l'aéroport, un débriefing des pilotes en cas de signature acoustique anormale. Sensibiliser et éduquer.

ACTION 9 > 2010 - 2014
Développer les activités aéronautiques qui ne génèrent pas de nuisance sonore (simulation, formation théorique, etc.) en recherchant des partenariats privés ou publics ad hoc.

ACTIONS PARTICULIÈRES AU SEGMENT AVIATION LÉGÈRE

ACTION 10 > 2010 - 2014
Étudier, au sein du groupe de travail aviation légère, les conditions d'une maîtrise des nuisances sonores produites par le trafic des avions légers (notamment les tours de piste).

ACTION 11 > 2010 - 2014
Rechercher, toujours au sein du groupe de travail aviation légère, l'amélioration des trajectoires pour l'aviation légère (altitude de survol, respect des ronds bleus, activité piste 04/22, etc.).

ACTION 12 > 2010 - 2014
Rechercher des partenariats avec d'autres aérodromes de la Région pour l'exercice des activités d'aviation légère (notamment formation et qualification de type), dans le respect du Livre Blanc.

ACTIONS PARTICULIÈRES AU SEGMENT HÉLICOPTÈRES

ACTION 13 > 2010 - 2014
Étudier, au sein du Groupe de Travail hélicoptère, les conditions d'un encadrement des nuisances sonores produites par le trafic hélicoptère.

ACTION 14 > 2010
Mettre en œuvre l'arrêté ministériel visant à limiter l'activité hélicoptère.

ACTIONS PARTICULIÈRES AU SEGMENT AVIATION D'AFFAIRES

ACTION 15 > 2010 - 2014
 limiter à 6 par heure le nombre d'arrivées pour la totalité des vols IFR (Instrument Flight Rules : vols aux instruments) - (régulation ou coordination).

ACTION 16 > 2010 - 2014
Rechercher, dans le cadre du groupe de travail aviation d'affaires, l'optimisation de l'exécution par les pilotes des trajectoires arrivée et départ de l'aviation d'affaires, de façon à diminuer les nuisances sonores.

ACTION 17 > 2010 - 2014
Sensibiliser les pilotes à l'utilisation des inverseurs de poussée.

ACTION 18 > 2010 - 2014
 limiter l'usage des APU (avant vol 20 mn et après vol 10 mn). Développer l'usage des GPU ou des bornes de fourniture d'énergie électrique.

ACTION 19 > 2010 - 2014
Travailler avec les pilotes, les opérateurs et les constructeurs sur l'optimisation des procédures opérationnelles de décollage à moindre bruit.

ACTION 20 > 2014
Étudier l'intérêt d'un allongement de piste vers le nord, de façon à favoriser les arrivées par la mer, suivant conditions météo, et à éviter autant que possible le survol des zones habitées.

TRAVAILLER EN CONFIANCE PAR LA
TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION**ACTION 21 > 2010 - 2014**

Informers les riverains, municipalités, associations préalablement à tout événement susceptible de modifier la perception environnementale de l'aéroport.

! ACTION 22 > 2011

Faire réaliser par un organisme de sondage indépendant et reconnu une enquête périodique de satisfaction des riverains.
Définir le cahier des charges en commun et publier largement les résultats de cette enquête.

! ACTION 23 > 2010 - 2014

Diffuser deux fois par an une lettre d'information destinée à faire le point sur les actions environnementales mises en œuvre.

ACTION 24 > 2010 - 2014

Publier annuellement les actions environnementales menées à Cannes Mandelieu, conjointement à la publication des actions environnementales menées à Nice Côte d'Azur.

ACTION 25 > 2010 - 2014

Elaborer un tableau de bord annuel développement durable qui comprendra notamment les indicateurs suivants :

- Eléments de trafic,
- Procédures d'atterrissage (mer/terre),
- Mesures de bruit des stations d'enregistrements et trajectoires,
- Mesures qualité de l'air, de l'eau,
- Eléments météorologie,
- Création d'une rubrique avions bruyants.

ACTION 26 > 2010

Mettre en place une organisation adaptée pour instruire les demandes d'information et réclamations liées au trafic aéroportuaire formulées par courrier, téléphone ou internet. Maintenir et animer les groupes de travail propres à chaque segment de trafic de l'aéroport :

- Activité aviation légère,
- Activité aviation d'affaires,
- Activité hélicoptères.

ACTION 27 > 2010 - 2014

Les Groupes de Travail devront réfléchir sur les améliorations possibles de trajectoires et prendre en compte les avancées technologiques.

L'action des GT est centrale dans la concrétisation des engagements de la Charte pour l'Environnement. Il sera porté une attention particulière à leur fonctionnement (régularité des réunions, animation, formalisation des comptes-rendus, etc.) de façon à alimenter le dialogue entre les parties prenantes et à faire avancer de façon significative les conditions d'exploitation de l'aéroport.

ACTION 28 > 2010 - 2011

Accroître le partenariat avec les associations représentatives et les communes concernées pour faire partager la connaissance du contexte et des évolutions (réglementaires, économiques, technologiques...) de l'aviation générale (par exemple, colloques et séminaires sur l'environnement...).

ACTION 29 > 2010 - 2014

Poursuivre notre engagement à traiter 100% des eaux de ruissellement de la plate-forme aéroportuaire.

ACTION 30 > 2010 - 2014

Poursuivre la politique de gestion des énergies et des fluides (électricité, gaz, eau potable, eau industrielle). Envisager le développement des énergies renouvelables (par exemple photovoltaïque).

ACTION 31 > 2010 - 2014

Poursuivre le travail entamé avec le CEEP (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence) pour préserver et maintenir les espèces et habitats naturels remarquables.

ACTION 32 > FAIT

Créer la Fondation des Aéroports de la Côte d'Azur (sous l'égide de la Fondation de France) afin d'aider les associations dans le secteur du développement durable.

ACTION 33 > 2010 - 2014

Valoriser l'intérêt du patrimoine naturel de l'aéroport par des actions de sensibilisation auprès des publics (classes d'enfants, visites, partenariat avec le lycée professionnel agricole d'Antibes).

ACTION 34 > 2010 - 2014

S'engager à développer la norme HQE pour les nouvelles constructions sur l'aéroport.

ACTION 35 > 2010 - 2014

Développer l'emploi aéroportuaire en recherchant l'implantation de sociétés basées sur la plate-forme.

ACTION 36 > 2010 - 2014

Centraliser et diffuser par Internet les offres d'emplois de la plate-forme avec l'aide des communes riveraines.

ACTION 37 > 2010 - 2014

Développer les actions de communication et de pédagogie (visites plate-forme, Journées Développement Durable, journal d'information, relations presse).

ACTION 38 > 2010 - 2014

Conservier un plan d'exposition au bruit (PEB) suffisamment protecteur.

ACTION 39 > 2010 - 2014

Participer activement à l'agenda 21 des mairies de Cannes et Mandelieu ou d'autres collectivités locales le souhaitant.

ACTION 40 > 2012

Utiliser les espaces de l'aéroport pour mettre en place un site de production d'énergie photovoltaïque, après étude d'innocuité à l'égard de la circulation aérienne.

Cette Charte pour l'Environnement a été réalisée à partir des réunions de concertation et d'échanges auxquelles ont participé les représentants des collectivités, des professionnels de l'aéronautique, les associations de riverains, les organismes et comités suivants

• Préfecture des Alpes-Maritimes • Aéroports de la Côte d'Azur • Direction Générale de l'Aviation Civile • ACNUSA • Conseil Général des Alpes-Maritimes • Mairies de Cannes, Mandelieu, Le Cannet, Mougins, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne • Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence • ADNA : Association de Défense contre les Nuisances Aériennes • ADEC : Association de Défense de l'Environnement et du Cadre de vie • SID : Syndicat d'Initiative de Défense de Cannes la Bocca • CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement "Iles de Lérins et Pays d'Azur" • GADSECA : Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur • CEBAC : Collectif Environnement Bassin Cannois • EBAA : European Business Aviation Association • Aéroclub UACA • Aéroclub d'Antibes-Monaco • Cannes-Aviation • Flying Group • Netjets • Azur Hélicoptères • Société DASSAULT • AACMP : Association Aéroport Cannes Mandelieu Partenaires